## **Incinérateur**

Comme les années précédentes, l'Association membre de la Commission de Suivi de Site (CSS) de la SETMI (Société d'exploitation thermique du Mirail) a participé à la réunion qui s'est tenue le 23 nov. 2018 dans les locaux de l'usine, encore appelée CVDU (Centre de valorisation des déchets urbains de Toulouse) mais aussi quelquefois, abusivement, Centre de valorisation énergétique.

Etaient présents entre autres, sous la présidence de la préfecture, DECOSET (syndicat intercommunal pour les ordures ménagères) responsable au nom de la Métropole de la gestion du site, la DREAL, Atmo Occitanie, l'Association des habitants de Lafourguette, la FCPE des Tibaous, l'Association Zero waste, la direction et les personnels de la SETMI.

L'objet de cette réunion était l'examen du fonctionnement de l'usine en 2017.

#### Le rapport sur ce fonctionnement a été présenté par le Directeur, M. Castaignede.

Cette année, <u>287 023</u> t de déchets ont été incinérés. C'est près de 10 000 t de plus qu'en 2016 et la plus forte quantité depuis 2007, année où la capacité de l'usine a été portée à 300 000 t/an. Bien entendu, les rejets augmentent aussi dans une proportion voisine.

Notre vigilance concerne essentiellement la quantité de NOx (oxydes et dioxydes d'azote) rejetées dans les fumées, valeur qui est mesurée en continu et qui est plusieurs fois très proche de la limite autorisée : jusqu'à 198 mg/m3 pour 200mg/m3 autorisés. Les dépassements éventuels ne sont pas mentionnés.

<u>Présentation d'Atmo Occitanie sur la qualité de l'air dans l'environnement de la SETMI en 2017.</u> *Le rapport est consultable sur le site :* 

http://oramip.atmo-midipyrenees.org/component/remository/func-startdown/1797/?Itemid=969

Atmo Occitanie est la nouvelle appellation de l'Oramip (Observatoire régional de l'air en Mi-Py) après sa fusion avec celui du Languedoc suite au récent redécoupage des régions.

Le présentateur a commenté les résultats des mesures faites sur les deux capteurs situés l'un Bd Eisenhower, l'autre zone industrielle du Chapitre.

Les valeurs obtenues, pour les paramètres mesurés, sont comparables à celles des autres capteurs toulousains ; il n'est pas mis en évidence un apport particulier de la SETMI aux pollutions observées. Il n'y a pas de suivi de NOx par ces capteurs, la raison en est que des mesures ont été faites dans les années précédentes et ont montré que l'émission des NOx n'était pas indentifiable par rapport à celle produite par les voies routières proches. Une « modélisation » du phénomène montrerait qu'il n'est pas utile de continuer à faire cette mesure.

Concernant les nanoparticules, il semble qu'Atmo Occitanie a fait l'acquisition d'un capteur qu'elle met à l'étude. A suivre...

#### Déchets Corses.

La SETMI a confirmé avoir répondu favorablement à un appel d'offre, ses capacités techniques le permettant. Cependant la quantité concernée (20 000 t) ne viendrait pas en supplément de celle habituellement traitée mais se substituerait à une partie de celle-ci de manière à rester autour de 280 000 t pour l'année, quantité jugée nécessaire pour répondre aux besoins d'eau chaude exprimés. La convention passée avec la métropole prévoit que celle-ci fournit à l'usine 270 000 t par an. La SETMI est habilitée pour proposer ses services pour traiter des quantités supérieures mais dans ce cas elle doit en demander l'autorisation à la DREAL.

C'est le cas des déchets corses dont le dossier se trouve actuellement dans les services de l'état, en attente d'une décision dont la date n'a pas été donnée.

# Réduction des émissions de NOx.

Le sujet n'est pas nouveau puisqu'une étude sur ce sujet avait eu lieu en 2007, mais centrée sur le traitement chimique elle n'avait pas conclu à la possibilité d'une amélioration.

Toutefois une étude vient d'être confiée à DECOSET et à la SETMI par la Métropole sur l'amélioration du traitement de l'ensemble des rejets de l'incinérateur. La présidente de la réunion a demandé que les membres de la CSS soient tenus informés de son avancement.

# Rendement de l'usine.

L'annexe compare la quantité d'énergie utilisée (dite valorisée) à celle qui est produite. La différence est dite « fatale » c'est-à-dire perdue et vaporisée (ce qu'on voit sortir de la cheminée) ce qui explique le rendement de 45 %. La connexion de nouveaux utilisateurs (Montaudran) au réseau de distribution de la chaleur produite permettra d'améliorer ce rendement.

<u>Prochaine réunion</u> de la CSS : le 13 juin 2019.

0000000000

#### Annexe:

